
SINGAPOUR – Le conseil et le groupe des représentants des bureaux d'enregistrement
Mardi 25 mars 2014 – 14h15 à 15h15
ICANN – Singapour, Singapour

STEVE CROCKER : Il est donc temps pour la réunion du conseil d'administration d'ICANN avec les bureaux d'enregistrement. Comme d'habitude nous sommes là pour écouter et nous voulons du contenu qui soit bien précis, nous voulons utiliser le temps à bon escient. Nous voulons passer directement aux choses importantes. Je sais qu'avec Michele assise à côté de moi, nous allons passer à ça tout de suite.

MICHELLE NEYLON : Merci. Nous avons deux ou trois choses que nous voulons discuter avec vous. Comme nous l'avons fait par le passé, nous avons choisi une personne pour développer un des sujets dont nous voulons parler. James Bladel, vous avez la parole.

JAMES BLADEL : Nous avons décidé de combiner les deux premières questions parce que le thème était un peu similaire. En général, ces inquiétudes ont été soulevées par les événements de cette semaine et les annonces qui ont été faites avant cette réunion de Singapour, mais en général les bureaux d'enregistrement sont inquiets par ce qu'on peut appeler le manque de manière d'avoir des contributions dans les activités de l'Internet. Nous

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

avons senti que l'ICANN en tant qu'organisation allait un peu trop vite au-devant de la communauté.

Nous pensons que nous sommes beaucoup plus confortables aujourd'hui que lorsque nous avons mis en place ces questions, surtout après la nouvelle NTIA et après avoir vu les structures qui ont été mises en place et avec les propositions des douze à quinze mois qui ont été mises en place. Deux des panels de stratégie ont depuis été dissouts et nous voudrions tout de même noter vis-à-vis du conseil d'administration et du personnel que la communauté, du moins notre portion de la communauté, aimerait participer plus et ne pas forcément être en mode réaction, surtout afin de pouvoir donner des informations à notre partie prenante. Je pense que ce qui était derrière ces questions, je voudrais souligner que nous nous sentons mieux aujourd'hui qu'il y a deux semaines.

STEVE CROCKER :

Je vais faire un commentaire général. Quand on parle de l'utilisation continue des groupes de travail, pas forcément en détail, mais nous avons une profusion des panels de stratégie. Le quatrième panel a produit un rapport. D'autres groupes qui ont été créés qui ont été éliminés. Des groupes à haut niveau qui fournissent des contributions pour NETmundial et je reconnais que c'est encore plus difficile de tout suivre. Le terme de « groupe de travail expert » a été utilisé pour beaucoup pour des projets très spécifiques qui sont en relation avec l'avenir des WHOIS, surtout dans la communauté des bureaux d'enregistrement, vous êtes très au courant de ce qui se passe.



En général, il y a un fil conducteur. Chacune de ces choses soit générer des idées mais ne pas prendre de décision. Ils n'ont pas l'autorité. Le processus de décision doit passer par nos statuts. Ceci ajoute beaucoup d'activités et il est un peu difficile de toutes les suivre, mais cela enrichit l'ensemble des idées mais n'est pas là pour changer le processus de prise de décision. C'est un commentaire sur l'utilisation générale. Je ne sais pas si ça vous aide ou si ça empire les choses.

JAMES BLADEL :

Je pense que c'est utile, reconnaître une partie de la culture d'ICANN en premier. Si les unités constitutives peuvent discuter sur certains sujets, mais ce travail n'est pas forcément le facteur de prise de décision, mais ces idées...

STEVE CROCKER :

Il y a beaucoup de manières avec lesquelles nous pouvons erroner le processus, je dirais en général, durant les années passées, nous nous sommes améliorés, nous sommes plus raisonnés, plus délibérés dans le processus, nous essayons de faire moins d'erreurs, que ce soit avec le personnel, les différents SO et AC. Il y a des années, avec le conseil d'administration, nous faisons des sessions de création de versions préliminaires, très tard le soir. Nous ne le faisons plus. Je pense que cela fonctionne mieux, nous avons peut-être ralenti les choses. Je ne pense pas que les résultats soient plus lents, mais une fois que le travail est fait, les choses sont toujours plus faciles. Quelqu'un d'autre veut faire un commentaire à ce sujet ? Michele, à vous la parole.

MICHELLE NEYLON : Vous n'arrêtez pas de me dire que j'ai le contrôle, ça me fait peur.

STEVE CROCKER : Ça marche pour moi, je ne sais pas pour les autres.

MICHELLE NEYLON : D'autres membres du conseil ou d'autres représentants des bureaux d'enregistrement ? Quelqu'un à un commentaire ?

STEVE CROCKER : J'ai des domaines enregistrés dans plusieurs pays, je n'ai pas de domaines enregistrés en Irlande et je n'en ai pas qui sont enregistrés dans la compagnie de Michele.

MICHELE NEYLON : Je pense qu'on peut travailler là-dessus. Nous allons parler du prochain sujet, en ce qui concerne les lois nationales du RAA. Là-bas derrière, vous avez un micro ?

LINDSAY HAMILTON-REID : Vous m'entendez à présent ?

MICHELE NEYLON : Pouvez-vous nous donner votre nom ?

LINDSAY HAMILTON-REID : Lindsay Hamilton-Reid, conseil pour 1&1. Il y a eu beaucoup de discussions sur le RAA. Je pense que certaines de ces... Les choses ont



été prévues pour un an. Je ne sais pas combien d'entre vous sont familiers avec ce sujet, ces lois ne sont pas forcément, mais sur la réglementation européenne la période de temps n'est pas indiquée, un an n'aide pas forcément. Gardez la donnée pour trois mois. Je ne pense pas que je serai nécessairement heureuse de signer sur cela. Si l'autre problème que nous avons n'a pas été publié pour les commentaires publics. Mais nous avons donc quelques problèmes avec cela. Nous voulons donc savoir comment nous pouvons aller de l'avant.

MICHELE NEYLON :

Merci Lindsay. Erika, vous voulez adresser ce sujet ?

ERICKA MANN :

Pour ajouter deux ou trois points. Il y a beaucoup de confusion là-dessus, sur les règlements européens. Ce n'est pas toujours très logique pour tout le monde. Je voudrais corriger quelques points. Les directives courantes actuelles, cela veut dire que les nouveaux règlements peuvent être changés en accordance avec les demandes différentes. Nous avons un deuxième problème, c'est le règlement de rétention des données. C'est une question, il y a des requêtes constitutionnelles qui ne sont pas toujours rencontrées dans tous les cas, par exemple en Allemagne, les règlements posent des questions parce que la loi n'existe pas en Allemagne.

Les directives sont sous révision et la Commission Européenne a déjà signalé sa révision de la législation de la rétention des données. Ma recommandation ici, et je ne vais pas entrer dans les détails, c'est quelque chose que l'équipe de management doit voir. Elle doit parler



des obligations contractuelles, mais vous devriez prendre en considération tout cela, et ensuite avoir une discussion avec les opérateurs de registre, pour voir quelle sera la meilleure situation stratégique à mettre en place. Je serai heureuse d'aider autant que possible.

MICHELE NEYLON :

Quelqu'un d'autre a-t-il quelque chose à contribuer ?

KUO-WEI WU :

Il faut que les bureaux d'enregistrement comprennent que jusqu'à présent il y a beaucoup de pays en Asie-Pacifique qui ont déjà des règlements de protection des données. Donc il faut faire très attention avec ça.

VOLKER GREIMANN :

Je voudrais souligner que beaucoup de problèmes que nous avons maintenant sont à mon avis des échecs de processus avec l'ICANN. Quand nous négocions les protections des données c'est toujours un problème très sensible, il y a toujours des délais pour les résultats finaux. Nous avons finalement trouvé une solution en allouant des exclusions pour les règlements de détention des données par les bureaux d'enregistrement européens en demandant une exemption. Nous pensons pouvoir travailler avec le personnel ICANN dans ce processus.

Une fois que le processus est terminé, une exemption est fournie comme spécifié dans le RAA, une opinion légale est demandée, il y a

donc un délai pour la première exemption. Nous avons demandé en Octobre et en Novembre l'année dernière, nous en parlons encore souvent. Nous avons l'impression d'être dans un bazar et nous essayons d'avoir de meilleurs résultats en disant : « Oh si on mettait tant de temps et tant de temps », nous essayons de clarifier que ce n'est pas une négociation, que c'est le règlement en place. ICANN devrait fournir une opinion légale et montrer que nous avons une mauvaise interprétation, ne pas essayer de faire une meilleure affaire. Le personnel d'ICANN essentiellement a approché la chose par le mauvais angle.

Nous recommandons au personnel de continuer en urgence sur ce sujet, surtout pour le RAA étant dû pour un renouvellement très bientôt. Ils s'apprêtent à signer le prochain RAA et il serait bon de ne pas violer les lois nationales. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait de la reluctance au niveau du personnel de l'ICANN. La peur qu'il y ait des rétributions de la part des communautés qui ont soutenu la rétention des données en tant que requête dans le RAA. Le problème c'est qu'il faut que les bureaux d'enregistrement suivent les lois en vigueur au niveau national, et être conforme et avec le RAA et avec les lois nationales.

STEVE CROCKER : Cyrus, c'est à vous.

CYRUS NAMAZI : Je voudrais revenir un peu en arrière, sur ce qu'a dit Lindsay tout à l'heure et également rappeler ce qu'a dit Erika. Nous comprenons qu'il



n'y a pas de réglementation uniforme qui fournit la législation pour la Communauté Européenne. Notre position est que chaque pays a une interprétation différente donc nous devons approcher les choses différemment d'un pays à l'autre. En termes de l'ampleur et de la magnitude du problème, il y a un niveau de frustration.

ICANN a environ mille bureaux d'enregistrement à créditer dont 17% sont basés dans la zone Europe. De ceux-là déjà cinquante ont signé le RAA 2013, surtout en Allemagne. Je dis cela surtout pour souligner le fait qu'au sein de ces bureaux d'enregistrement en Europe, il y a des opinions et des interprétations différentes de ce qui doit être fait, et surtout au niveau des processus d'exemption. Aujourd'hui, nous avons reçu quinze requêtes d'exemption vis-à-vis des demandes des rétentions de données. Une de ces exemptions a été livrée en France. Chaque bureau d'enregistrement français va pouvoir l'utiliser à l'avenir.

Nous avons également une demande d'exemption en Belgique, en Hollande et au Luxembourg. Nous allons aussi vite que possible et les bureaux d'enregistrement bougent avec nous. Je voulais dire aussi qu'il n'y a pas de réticence de notre part à participer, c'est un problème très difficile, il n'y a pas de ligne de démarcation très claire en ce qu'il s'agit de la rétention, des demandes de rétentions de données dans chaque pays. Nous avons besoin d'un effort de collaboration de la part de tous les bureaux d'enregistrement pour que l'on puisse suivre les bonnes manières de faire.

MICHELE NEYLON :

James ?



JAMES BLADEL :

C'est une bonne vision de ce qui se passe aujourd'hui, même ici en Amérique du Nord, nous observons ce qu'il se passe. Il y a des discussions en Asie, en Amérique Latine, ce problème n'est pas limité à l'Europe, c'est un problème qui s'étend, et d'autres régions sont incluses, d'autres bureaux d'enregistrement en externe de cette région, dans d'autres marchés. Il est donc possible que cela puisse continuer, que ce scénario se répète et que d'autres bureaux d'enregistrement demandent ces exemptions, et nous observons cela.

L'inquiétude est que la raison pour laquelle nous en sommes là, c'est que les intérêts différents en dehors de l'ICANN, les intérêts des forces de l'ordre, ou qui combattent le cyber crime ont des opinions différentes de ceux qui protègent les données personnelles en ligne. Notre accord est coincé entre les deux, et même nos meilleurs efforts de participation de la part de l'ICANN peuvent être une solution partielle à ce problème. Nous observons cela de façon très assidue, nous sommes solidaires avec nos concurrents en Europe, et nous savons que nous allons nous retrouver dans la même situation très vite.

MICHELE NEYLON :

Oui, Volker.

VOLKER GREIMANN :

Juste une remarque, le fait que beaucoup de bureaux d'enregistrement ont déjà signé leur RAA n'implique pas forcément qu'ils ont des obligations incluses dans le RAA de 2013 et qu'il soit contraignant pour eux. Beaucoup de ces législations ne sont pas applicables. Toutefois,



beaucoup de bureaux d'enregistrement aimeraient obtenir cette exemption pour éviter cette situation où ils sont en violation, en non-conformité avec la législation nationale, et doivent se plier à cela. Même si beaucoup de bureaux d'enregistrement ont signé ces RAA, ça ne veut pas nécessairement dire qu'ils ont une opinion différente par rapport à cette question.

MICHELE NEYLON :

Merci Volker. Je crois que si personne n'a rien d'autre à ajouter sur ce sujet, nous allons passer à l'autre sujet. Personnellement, et sans entrer trop dans le détail sur ce point, je crois que ce que l'on pourrait faire avec le conseil d'administration de l'ICANN est d'en débattre avec le GAC, parce qu'en dernier ressort, c'est une question qui relève des gouvernements. Mike ?

MIKE SILBER :

Oui, ça a été soulevé au GAC. Ils ont dit qu'ils n'allaient pas le traiter. Ça a été soulevé plusieurs fois d'ailleurs. Il est intéressant de voir que les processus d'exemption ne sont peut-être pas parfaits mais nous ne cherchons pas la perfection ici. Étant donné l'absence de cohérence en Europe concernant la législation sur les données, je ne pense pas qu'on puisse arriver à une situation parfaite, mais il faut trouver une solution pratique face à cette situation.

MICHELE NEYLON :

Merci. Volker, dernière intervention.

VOLKER GREIMANN : Excusez-moi d'intervenir à nouveau, nous avons proposé une solution à l'ICANN sous forme d'une exemption temporaire pour les bureaux d'enregistrement afin que ces demandes ne soient pas retenues trop longtemps, donc des exemptions temporaires qui soient soumises aux commentaires publics et qui que ce soit peut faire une objection par rapport à ces exemptions temporaires. Bien sûr, ça peut impliquer des pertes, mais si nous les comparons aux pertes dans l'autre cas, ce n'est pas si significatif que cela.

MICHELE NEYLON : Merci Volker. Passons à l'autre point à l'ordre du jour, Jeff ?

JEFF ECKAUSS : Avant de commencer, je voulais attirer votre attention sur le point 4, nous avons appelé cela « travail d'équipe ». Le NGPC et le conseil d'administration sont récemment passés à la catégorie des premiers TLD, merci pour cela, et les pics sont actuellement en train d'être mis en œuvre pour les nouvelles conditions. Et pour ceux qui ne sont pas au courant, cela veut dire que les opérateurs de registre doivent maintenant mettre en place ces changements. En tant que bureaux d'enregistrement, on se plaint un peu mais pas beaucoup, parce que ça a un sens, parce que les bureaux d'enregistrement sont le dernier maillon de la chaîne, et ils sont ceux qui sont en contact avec les clients.

Le problème que je veux soulever ici au conseil, c'est qu'il n'y a pas eu de discussions sur l'impact que cela aurait. Dans les séances précédentes on nous a demandé de participer, de travailler avec le conseil, avec le NGPC, et je n'aime pas utiliser ce terme, mais nous



n'avons pas beaucoup progressé. Ma question au conseil, c'est : Quelle est votre suggestion pour que nous, en tant que bureaux d'enregistrement, nous puissions le traduire dans les faits parce que nous pensons que ce serait une excellente chose ? Pouvons-nous créer une partie contractante entre les bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre, pour aider à donner des avis au conseil ?

Peut-être que « donner des avis », ce n'est pas le bon terme, mais il y a des connotations sur ce terme, mais je sais que les bureaux d'enregistrement sont tout à fait disposés à travailler d'arrache-pied avec le conseil d'administration pour que cela soit mis en œuvre. Il est clair qu'il y a de mauvaises compréhensions par rapport au processus de plaintes et tout ce que l'on va pouvoir faire pour essayer de préciser les choses sera le bienvenu. Il y a une mauvaise compréhension des choses, les choses ne sont pas claires et ce n'est absolument pas ce qu'on veut. Est-ce que le conseil d'administration a des conseils à nous donner pour faire en sorte qu'on remédie à cette question ? Peut-on nous aider sur ce point ?

MICHELE NEYLON : Merci Jeff. Bonjour Fadi. Akram ?

AKRAM ATALLAH : Merci Jeff pour cette demande, nous sommes tout à fait disposés à nous asseoir avec vous, afin de trouver ensemble une mise en œuvre.

JEFF ECKAUSS : En termes pratiques, que pouvons-nous faire afin que ces problèmes qui interviennent au niveau du conseil puissent être solutionnés ? Peut-être travailler sur la rédaction, sur le libellé, l'intitulé, par exemple les TLD de catégorie 1, en termes pratiques, comment travailler ensemble, comme partenaires là-dessus, pour améliorer les choses, pour que les opérateurs de registre, les bureaux d'enregistrement et les titulaires de noms de domaines ce sont les plus importants, finalement) puissent mieux travailler ensemble ?

AKRAM ATALLAH : Oui, je suis tout à fait disposé à relever ce défi, et travailler ensemble avant de prendre ce type de décisions, mais je pense que c'est quelque chose qu'il va peut-être falloir aborder après. Et travailler avec les bureaux d'enregistrement serait quelque chose de beaucoup plus constructif, mais peut-être qu'il faudrait le faire après.

JEFF ECKAUSS : Oui je suis d'accord, peut-être que si vous avez un groupe qui attend, ce serait une bonne chose, mais effectivement, qu'on en parle tous ensemble et qu'on fasse avancer les choses.

MICHELE NEYLON : Merci. James ?

JAMES BLADEL : Oui, excusez-moi, je suis un peu aphone. Je vais laisser la parole à Jennifer.

JENNIFER STANDIFORD : La validation des matrices pour les LEA et les spécifications RAA de 2013 de WHOIS. James, pouvez-vous prendre la parole ?

JAMES BLADEL : Oui, ça ne figurait pas à l'ordre du jour, mais nous avons des plaintes régulières sur le fonctionnement au niveau opérationnel, et il y a un certain nombre de problèmes par rapport à la vérification WHOIS et au grand nombre de faux positifs. Nous essayons d'améliorer cela, nous essayons d'aider nos clients à mieux comprendre. L'un des sujets qui a été soulevé, à juste titre d'ailleurs, il faut penser, en tant que communauté, à démontrer que nous sommes en train d'améliorer la qualité des données, et nous sommes en train de nous préoccuper des gens qui utilisent WHOIS.

Au forum public à Durban, il y a eu un échange très intéressant avec Fadi. Nous travaillons sur le développement de la matrice pour mieux comprendre que le processus de vérification WHOIS était en train de présenter des avantages évidents. Londres aura lieu un an après que cet engagement ait été pris. Quel est l'impact de cet engagement qui a été pris, a-t-il fait une différence, ou pas ?

AKRAM ATALLAH : Oui, l'une des recommandations qui a émané du groupe de révision WHOIS a été de faire des analyses statistiques sur les données WHOIS et de les examiner en termes d'améliorations et de pouvoir partager ces données en ligne afin que tout le monde puisse voir les effets dans le temps, dans quelle mesure ces données sont valides. Je pense qu'ainsi

nous pourrions traiter certaines des préoccupations, c'est un peu le point de départ et ça pourrait nous permettre de démontrer un peu l'avantage que ça présente.

JAMES BLADEL :

Nous pourrions donner des perspectives à mesure que nous avançons par rapport à l'impact. Nous savons que nous avons une base installée, on pourrait y travailler pendant des années, mais cela nous permettrait de traiter les demandes futures des bureaux d'enregistrement, parce que ce n'est pas forcément la fin des demandes de collecte de données ou de vérification de données ou de rétentions de données, mais il y a une confusion par rapport à cette question.

FADI CHEHADE :

Oui, ça va être fait d'ici la réunion de Londres.

MICHELE NEYLON :

Eliot, et ensuite Mike.

ELLIOT NOSS :

Je pense que ce ne sont pas les outils de mesure que nous cherchons, ce n'est pas l'exactitude des données de WHOIS. C'est au sujet des bénéfices que peut apporter cette exactitude. C'est la même chose pour la validation des bureaux d'enregistrement, de la publication du WHOIS, de l'utilisation des contacts du domaine. Il est important que ces trois choses qui ont créé des problèmes énormes pour les titulaires de noms de domaines, pas pour les bureaux d'enregistrement. Vous allez entendre parler des centaines de milliers d'histoires où des business



légitimes ont eu des problèmes. Il y a eu des problèmes au niveau de la fraude. Nous entendons parler de cas de pédophilie de la part des forces de l'ordre.

Quels remèdes a-t-on pour cela ? L'exactitude des données WHOIS n'est pas la seule concernée. James n'a pas lu exactement la phrase concernée. Cela dit nous comprenons très bien, et nous allons travailler avec les forces de l'ordre pour en démontrer les bénéfices et surtout, nous n'allons pas revenir vers vous pour obtenir des mesures supplémentaires, jusqu'à ce que des bénéfices soient démontrés. C'est vous qui avez dit cela, Fadi, et la chose importante, si vous parlez de ce qui se passe dans la discussion sur la vie privée et des proxys, il y a des demandes supplémentaires qui ont été faites.

MICHELE NEYLON : Mike ou Fadi, voulez-vous répondre à Eliott ?

FADI CHEHADE : Non.

MIKE SILBER : Merci d'avoir soulevé le problème. Autant que nous essayons de suivre les problèmes qui restent sur la table. Eliott a fait une distinction importante. Je pense que la question se pose sur ce qui peut bénéficier aux forces de l'ordre. C'est certainement quelque chose dont nous pouvons discuter avec le personnel, je ne veux pas forcer les forces de l'ordre à nous donner des informations, mais s'il y a lieu d'avoir une meilleure collaboration, il serait bon de voir ce qui va bénéficier les

forces de l'ordre et d'encourager les participants à continuer à participer et à être en conformité avec les demandes à venir. Cet encouragement serait compris par les forces de l'ordre. Mettre quelque chose en place d'ici Londres, c'est à eux de voir. Nous ne pouvons pas demander, nous pouvons seulement encourager.

MICHELE NEYLON :

Akram, je pense que vous voulez parler à ce sujet ?

AKRAM ATALLAH :

Ce que je voulais dire a été dit, je voulais répondre à Eliott sur l'exactitude des données WHOIS. Avant de demander aux forces de l'ordre si cette demande était aidée, il est important de montrer que ce que nous avons mis en place a amélioré l'exactitude et si cette amélioration a aidé. S'ils disent que nous n'avons pas d'amélioration en ligne sur les données elles-mêmes, ça répond à la question.

ELIOTT NOSS :

Oui, je comprends ça. Rappelons à tous les gens dans cette salle que les bureaux d'enregistrement ont une voix, et c'est pour dire que ces mises en œuvre ne vont pas forcément aider, mais peut-être même créer des points négatifs, et si c'est vrai, la bonne réponse peut être d'enlever ces obstacles que nous nous imposons maintenant ? Tous les jours, dix mille cas, les sites Web des gens s'effacent. Il faudrait peut-être revenir en arrière et essayer quelque chose de nouveau, en espérant cette fois-ci que la communauté va mieux écouter les contributions des bureaux d'enregistrement.



MICHELE NEYLON : John Berryhill.

JOHN BERRYHILL : Je pense que mesurer la qualité des WHOIS et ensuite aller vers les forces de l'ordre, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Toutes vos informations sont votre adresse et votre numéro de téléphone, tous les domaines qui utilisent ce genre d'information, tous les sites où il y a des cas de vols d'identité ont toutes ces informations très exactes. Vous allez trouver de plus en plus de bureaux d'enregistrement qui font leur travail correctement. Éliminer les gens qui ne sont pas criminels. La question n'est pas comment nous améliorons la qualité du WHOIS, on va dire que maintenant le crime a augmenté en utilisant le domaine, il y a des tas de gens qui ne faisaient pas attention aux criminels, il ne faut pas en arriver à un point où on va dire que tous les criminels sont vérifiés et que tout cela est bien fait.

STEVE CROCKER : Laissez-moi participer. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vous avez dit, ce n'est pas la première fois que cette idée est proposée. Sans les forces de l'ordre dans cette salle, il est difficile d'avoir une discussion là-dessus. Certains d'entre vous, je suppose, en connaissent beaucoup plus sur le sujet, quels sont les vrais cycles sur les choses dont on pourrait tirer profit. Je serais intéressé d'avoir une idée, ne serait-ce qu'une idée de quoi faire avec cette discussion. Elliot, vous dites non ?

ELLIOTT NOSS : Je pense qu'il y a deux choses. Je n'ai jamais dit que c'était cher. Je n'ai pas dit non plus que cela faisait du bien, j'ai dit que c'était endommageant, il y a des gens qui perdent leur site Web à cause de cette confusion. Et puis, au GNSO l'autre jour, quand Cyrus a du se lever et défendre, il y a eu un dialogue là-dessus, ce qu'on voulait dire, c'est que les forces de l'ordre veulent faire telle ou telle chose.

Mais où sont-ils dans cette discussion ? S'ils veulent participer dans le modèle multipartite, encore une fois, nous en parlons sans arrêt, il faut participer, nous devons tous être plus efficaces au niveau du modèle multipartite. Vous avez vu, je dis oui, nous étions là la première fois pour le faire, nous avons offert de le faire mais nous n'avons pas été écoutés. Tous les bureaux veulent bien participer.

STEVE CROCKER : Ce n'est pas seulement vous, en tant que bureau d'enregistrement, mais c'est vous en tant que leader qui a des connaissances.

ELLIOTT NOSS : Vous dites que je suis vieux.

STEVE CROCKER : Non, moi je suis vieux, vous, vous êtes senior. Je connais très bien Elliot, c'est quelqu'un d'intelligent et de très capable. Comment pouvons-nous avoir un meilleur dialogue à ce sujet ?

ELLIOT NOSS :

Je vais vous donner une réponse là-dessus. Au lieu d'avoir les contributions des forces de l'ordre à travers le conseil, le GAC, dans des petites réunions, d'une façon plus intégrée, nous avons tous le même objectif. Comment intégrons-nous leur contribution ? Comment obtenons-nous un dialogue quand il y a une discussion avec le GNSO ? Par exemple cette discussion. Ou une discussion plus large pour que vous puissiez dire : « Nous allons intégrer votre contribution à vous, celle des forces de l'ordre ».

STEVE CROCKER :

J'ai essayé moi-même il y a quelque temps, et j'ai découvert qu'essayer d'obtenir le bon dialogue avec les forces de l'ordre était difficile. Ils vont dire ce qu'ils veulent pour essayer de rentrer dans une discussion où ils peuvent trouver des évidences, où sont vos données et vos évidences. J'ai eu deux problèmes, je ne parlais pas aux personnes correspondantes et le deuxième je n'avais aucune idée des droits des gens et je suppose aussi qu'ils n'avaient pas les bonnes données.

FADI CHEHADE :

Oui, je suis d'accord avec Elliott, il est très important que les forces de l'ordre participent, comme toutes les autres parties prenantes, et franchement, que cette relation triangulaire n'est pas en place. Je peux vous dire que j'ai rencontré les gens des forces de l'ordre, ici à Singapour, dans une réunion où ils m'ont invité à discuter avec eux et je leur ai demandé d'ici Londres de mettre à jour un plan actif et je vais leur donner le soutien pour le faire. Je veux être clair et je leur ai dit que nous pouvions les aider à mieux participer avec les communautés et je



pense qu'ils ont accepté le défi. Je pense que nous allons y arriver d'ici Londres.

ELLIOT NOSS : Ça m'a l'air excellent, merci beaucoup.

MICHELE NEYLON : Je pense que nous avons eu une bonne discussion. Je passe la parole à Steve.

STEVE CROCKER : Bien sûr, comme je l'ai suggéré, nous avons eu une discussion franche. C'est ce que nous recherchons. Je pense que nous avons fait du bon travail et j'apprécie la participation de chacun et du conseil d'administration. Je vous remercie. Applaudissons-nous.

